

Info.pl@ine

N°196 – 9 janvier 2008 – 4 pages

ZOOM SUR
RELIQUATS

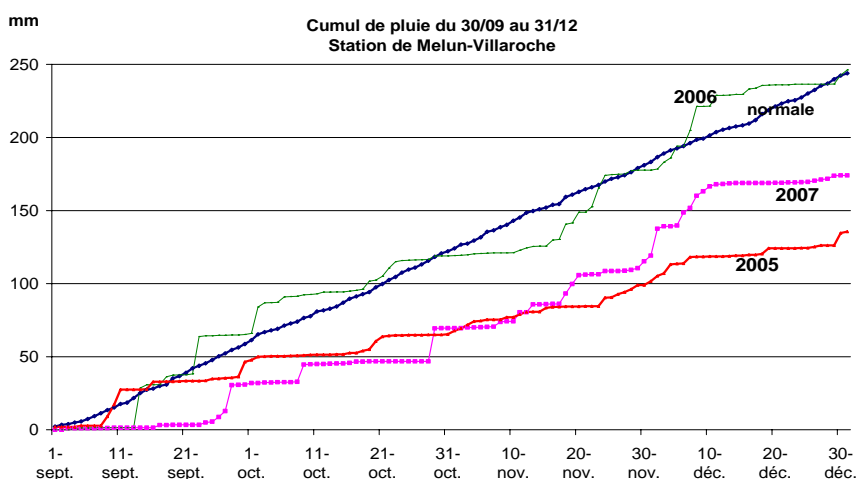
L'équipe d'Info.pl@ine vous souhaite une bonne année 2008.

ENTREE HIVER

Un niveau un peu moins élevé qu'en 2006.

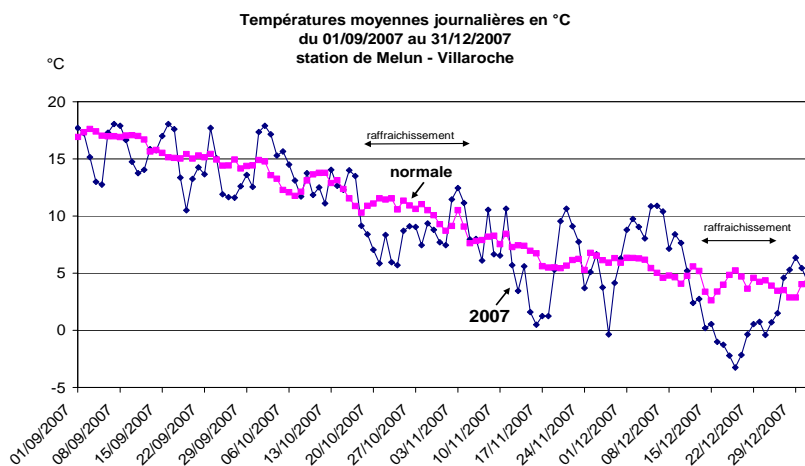
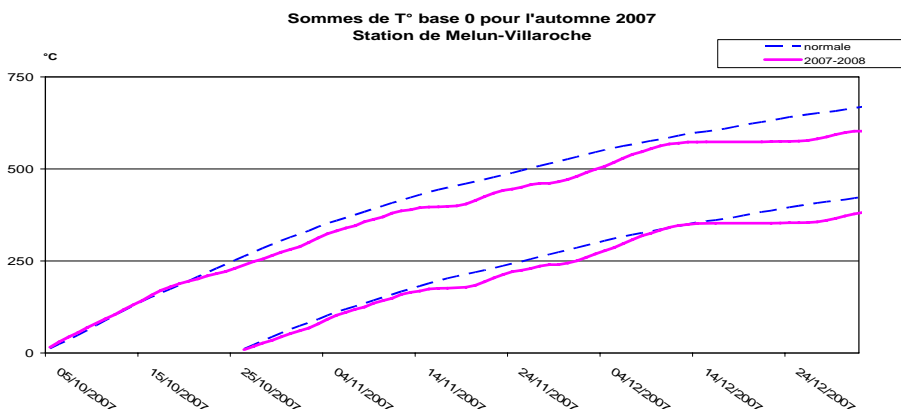
AGRO-METEO

Un automne plutôt sec et frais !



L'automne est sec dès septembre puisque seuls les derniers jours apportent les premières pluies du mois, puis de nouveau plus rien quasiment jusqu'à la fin octobre. Novembre apporte péniblement quelques pluies mais c'est vraiment décembre qui fait remonter un peu le cumul. Le déficit est tout de même important à Melun : 72 mm au 31/12/07 par rapport à la normale.

Les températures sont plutôt froides. Le cumul des températures depuis le 1^{er} octobre ou le 25 octobre (courbes roses) est inférieur de 10% à la normale (courbes bleues).



Les températures moyennes sont proches de la normale. On note cependant 3 périodes de rafraîchissement : à partir du 18/10 jusque début novembre, puis autour du 15/11 et enfin du 11/12 au 27/12.

Les conséquences pour les cultures

Le développement végétatif des céréales d'hiver est certes en retard par rapport à l'année dernière, mais reste correct. Celui des colzas est très irrégulier en fonction de la date de semis et des pluies locales de fin août –début septembre. Les pesées sur colzas réalisées entrée hiver sont de l'ordre de 0,2 kg/m² à 2,5 kg/m² (données CETIOM Ile de France-Centre). Des interrogations sur le retournement des colzas sont fréquentes (voir plus loin).

L'ensemble des cultures n'a pas été beaucoup attaqué par les différents ravageurs cet automne. Malgré tout, quelques interventions contre les pucerons (blé et orge) et les charançons (colzas) ont dû être effectuées.

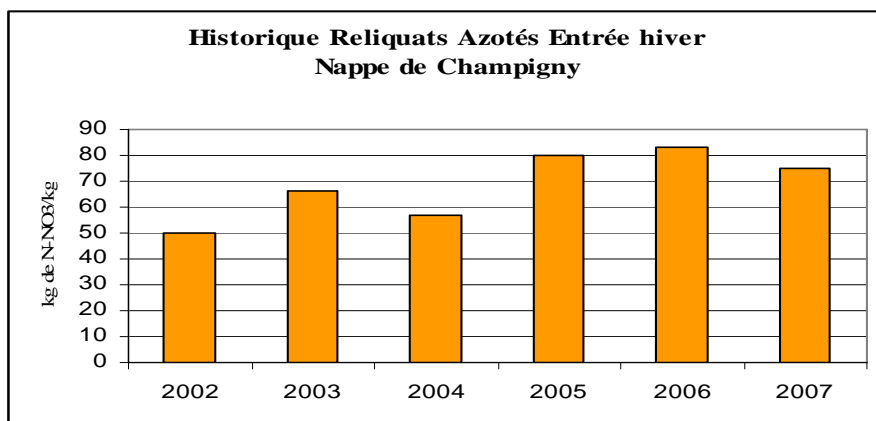
Le désherbage a bénéficié de quelques plages favorables à l'application des antigraminées racinaires.

ACTUALITES CULTURES

RELIQUATS AZOTES en ENTREE HIVER

Des reliquats azotés entrée hiver ont été réalisés la 3^{ème} décennie de novembre sur les réseaux de parcelles Nappe de Champigny (132 parcelles).

Les résultats ci-après concernent uniquement cette zone, une synthèse détaillée va parvenir prochainement aux agriculteurs impliqués dans ce réseau via leur canal habituel.



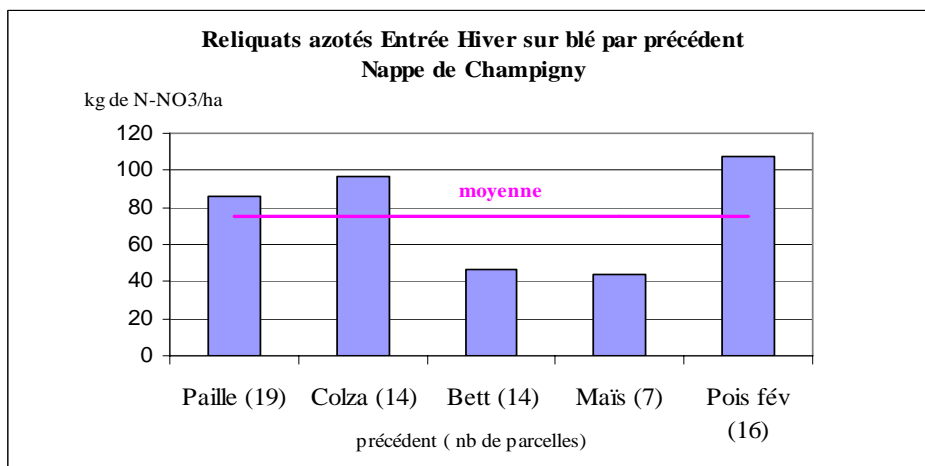
Des reliquats azotés légèrement plus faibles

Sur l'ensemble du réseau Nappe de Champigny, les Reliquats azotés Entrée Hiver sont de l'ordre de 75 kg d'azote NO₃/ha toutes parcelles confondues (céréales, colza, sol nu et CIPAN), ce qui reste important bien qu'inférieur de 10 unités par rapport à l'automne 2006.

Cette situation s'explique par des rendements 2007 inférieurs aux objectifs en raison des stress hydriques d'avril entraînant des reliquats post-récolte importants.

De plus, la minéralisation estivale derrière les céréales, pois et colza, a aussi été importante du fait des sols toujours humides cet été.

Reliquats sur blés par précédent



Les blés de protéagineux ont 30 unités de moins de reliquats qu'en 2006. Même si comme d'ordinaire ils sont les plus élevés, ils sont suivis de près par les blés de colzas. On retrouve les blés de betteraves avec les reliquats les plus faibles ce qui est leur place habituelle. Les reliquats dans les blés de maïs sont assez faibles, de l'ordre de 45 unités, sans doute en raison des bons niveaux de rendement des maïs cette année.

Pensez à vos Reliquats azotés Sortie Hiver et utilisez le bulletin de l'Info.pl@ine n°193 du 11 décembre 2007

METHODE DES PESEES COLZAS

La méthode de pesée des plantes est indispensable pour évaluer l'azote absorbé par les colzas. Elle ne prend pas beaucoup de temps et peut permettre de faire des économies d'azote significatives.

➤ Sur 4 placettes d'1 m², couper toutes les plantes au niveau du sol, de préférence quand la végétation est ressuyée. Ne pas oublier de ramasser les feuilles qui peuvent être présentes sur le sol. Peser ces prélèvements.

Pour calculer l'azote absorbé on utilise la formule suivante :

$$\text{quantité d'azote absorbée (kg/ha)} = 65 \times (\text{poids du colza par placette en kg/m}^2)$$

Si vous avez fait des pesées à l'entrée de l'hiver, faire la moyenne (entrée + sortie/2) des deux périodes de pesées pour calculer la quantité d'azote absorbée.

➤ Puis, utiliser ce tableau pour déterminer la dose d'azote (en unités) à apporter en fonction du résultat de la pesée

Type de sols	Poids frais en kg/m ²	0,2	0,6	1	1,4	1,8	2,2	2,4
	Azote absorbé Objectif rendement	15 U	40 U	65 U	90 U	115 U	145 U	155 U
sols superficiels : sables, argilo-calcaires peu profonds	30 q	180	160	130	110	80	50	40
	35 q	220	190	170	140	120	90	80
	40 q et +	NR	NR	200	180	150	120	110
sols profonds : limons, limons argileux, argilo-calcaires profonds	30 q	150	130	100	80	50	20	20
	35 q	190	160	140	110	90	60	50
	40 q et +	NR	200	170	150	120	90	80

NR : non réaliste pour des colzas aussi peu développés

STRATEGIE AGRONOMIQUE

RETOURNER OU NON DU COLZA ?

Patiencez jusqu'à la sortie de l'hiver pour prendre votre décision, en effet, le colza est une plante qui ramifie bien et qui peut valoriser des faibles peuplements.

En sortie d'hiver, on considère que 5 à 10 plantes par m² bien réparties et sur une parcelle bien désherbée permettent de maintenir la parcelle. Les pluies de ces dernières semaines ont permis aux colzas les plus petits de repartir.

Pertes par gelée : pour éviter ces pertes le colza doit avoir 8 feuilles avant l'hiver. Cependant dès 4 feuilles avec un diamètre au collet de 5 mm, un colza résiste à des températures de -13 à -17°C. Ce qui est le plus à craindre ce sont des déchaussements liés à des alternances de gel et dégel.

Néanmoins, si la décision est prise de remplacer le colza par une culture de printemps (ce qui devrait être exceptionnel), le tableau qui suit vous aidera pour faire votre choix en fonction des herbicides déjà appliqués :

Culture de Remplacement Herbicides colza appliqués	Pois de printemps	Féverole de printemps	Orge de printemps	Maïs	Tournesol	Betterave
Trifluraline	Possible	?	Possible après labour mais risques*	Possible si labour	Possible	Déconseillé
Napropamide	Possible si labour	Déconseillé	Déconseillé	Possible si labour	Possible si labour	Déconseillé
BUTISAN S	Possible	Possible si labour	Possible si labour	Possible	Possible	Possible
NOVALL	Possible	?	Possible si labour	Possible	Possible	Possible
COLZOR TRIO	Possible	Possible	Déconseillé	Possible	Possible	Déconseillé
AXTER	Possible	Possible	Possible	Possible	Possible	Déconseillé
NIMBUS	Possible	?	Déconseillé	Possible	Possible	Possible si labour
KERB FLO ou RAPSOL d'automne	Possible	?	Déconseillé	Possible si labour	Possible	Possible si labour
LEGURAME PM d'automne	Possible	Possible	Déconseillé	Possible	Possible	Possible après labour mais risques*
CENTIUM 36 S	Possible	?	?	Possible	Déconseillé	Possible
CENT 7	Possible après labour mais risques*	?	Possible		Possible si labour	?
LONTREL 100, LONTRYX 200 d'automne	Possible après labour mais risques*	?	Possible	Possible	Possible si labour	?

Source : CETIOM

* Risques de développement plus lent de la culture : ces risques, peu fréquents, sont graves après un automne sec. Or, les semis de début septembre ont reçu très peu d'eau.

? : pas d'information suffisante.

Sous le terme possible, on sous entend « possible quel que soit le travail du sol ».

Pas de restriction pour la plupart des antigraminées : AGIL, CENTURION, ELOGE, FOLY R, FUSILADE MAX, NOMADE, OGIVE, PILOT, STRATOS ULTRA, TARGA D+, VESUVE

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

LA FICHE D'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES

Vous êtes employeur, si votre salarié est amené à manipuler des produits chimiques (transport, manipulation dans le local, préparation des bouillies, application, nettoyage du matériel, préparation des semences,...), vous devez établir une fiche d'exposition (code du Travail R 231-56-10 : décret 92-1261 modifié par le décret 2001-97).

➤ Quel est le contenu de cette fiche ?

Vous devez y indiquer :

- le nom du salarié,
- les caractéristiques des produits utilisés ou manipulés (nom commercial, classement toxicologique),
- les autres risques du poste de travail (physique, chimique, biologique),
- le temps d'exposition du salarié (nombre de jours par an),
- les équipements de protection fournis.

➤ Que dois-je faire de cette fiche ?

Elle doit être envoyée une fois par an au médecin du travail dont vous dépendez et remise au salarié lors de son départ de l'entreprise quel que en soit le motif.

Si vous le souhaitez, la Chambre d'Agriculture 77 ou la MSA Ile de France tiennent à votre disposition ce type de document.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne
Toutes rediffusion et reproduction interdites